Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Publié le 14-10-2022
ID : 039-223900010-20221013-ARR_2022_1091-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1091_AL_RD84_SIROD
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 25 août 2022 par laquelle Mesdames STEINMESSE Valérie et Chantal, représentées par Maître RAULT Julien, notaire, demeurant 24, rue du Général Leclerc – BP 158 - 39304 Champagnole Cedex, sollicitent l'alignement de la Route Départementale n° 84, 15 rue de la vallée, au droit des parcelles cadastrées B n° 195 et B n° 949 - Commune de SIROD, en agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

VU la consultation du Maire en date du 13/10/2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après consultation du plan d'alignement dressé le 26 août 1887, la limite du domaine public routier au droit des parcelles susvisées est définie par une ligne reliant les points 26 et 28 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Publié le 14-10-2022
ID : 039-223900010-20221013-ARR_2022_1091-AR

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 13/10/2022
Visa, signature et cachet

MAIRIE DE SIROD
39300 JURA

Monique Villemaque.

Signature de l'arrêté par le département

Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de SIROD pour information
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Publié le 14-10-2022
ID : 039-223900010-20221013-ARR_2022_1091-AR

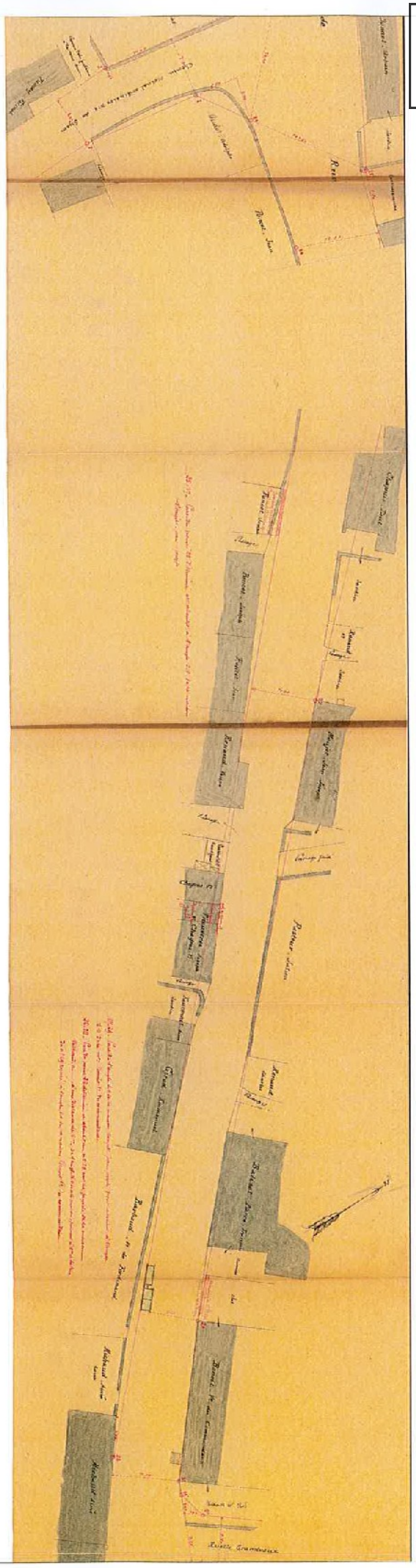

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Publié le 14-10-2022
ID : 039-223900010-20221013-ARR_2022_1091-AR

Julien RAULT - Notaire

BP 158
24 rue Général Leclerc
39304 CHAMPAGNOLE Cedex
Tel: 03.84.52.11.34
Fax: 03.84.52.20.09
julien.rault@notaires.fr
Etude fermée le lundi

BUREAU ANNEXE
14 rue Jean Moulin
39230 SELLIERES
Tel: 03.84.85.51.76
Fax: 03.84.85.38.71
Annexe fermée le samedi

COURRIER ARRIVÉ LE :
SLO
ARD CHAMPAGNOLE
DEPARTEMENT DU JURA
29 AOUT 2022
COURRIER

CCONSEIL DEPARTEMENTAL
SERVICE DE L'URBANISME
17 rue Rouget de Lisle
39000 LONS LE SAUNIER

PPR
29 AOUT 2022
COURRIER ARRIVÉ

Champagnole, le 25 août 2022

Dossier suivi par
Marine OBADIA
marine.obadia.39023@notaires.fr

VENTE CTS STEINMESSE/ANDRE
205608 /JR /MO

URGENT

Madame, Monsieur,

Notre office est en charge de la régularisation du dossier de vente du BIEN ci-dessous désigné :

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer si un arrêté d'alignement faisant connaître les servitudes pouvant grever l'immeuble :

Situé à SIROD 15 Rue de la Vallée,

Cadastré :

Section		N°	Lieudit	Surface	Nature
B		195	LE VILLAGE DU HAUT	00 ha 00 a 30 ca	sol
B		949	15 RUE DE LA VALLEE	00 ha 01 a 62 ca	sol

Total surface : 00 ha 01 a 92 ca

Appartenant à Mesdames Valérie et Chantal STEINMESSE.

Après interrogation de la Commune, celle-ci nous renvoie vers vos services, le Bien étant situé en bordure de la RD 84.

<u>Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer :</u>

- si le BIEN est frappé d'alignement et dans l'affirmative de bien vouloir m'adresser une copie de l'arrêté.

- si l'immeuble est susceptible d'être touché par des opérations futures de voirie ou des projets d'infrastructure ?

Le rendez-vous de signature étant fixé au 16 septembre prochain, je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer ces éléments dans les meilleurs délais.

Notaire

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Publié le 14-10-2022
ID : 039-223900010-20221013-ARR_2022_1091-AR

Vous trouverez ci-joint un extrait de plan cadastral.

Vous remerciant par avance de votre diligence, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Maître Julien RAULT

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Publié le 14/10/2022
ID : 039-223900010-20221013-ARR_2022_1091-AR

Département :
JURA

Commune :
SIROD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 30/09/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Le plan vectorisé sur cet extrait est géré
par le service du cadastre
SDIF du JURA
3 Rue Victor BERARD 39303
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
tél. 03 84 52 01 31 -fax
sdif.jura@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
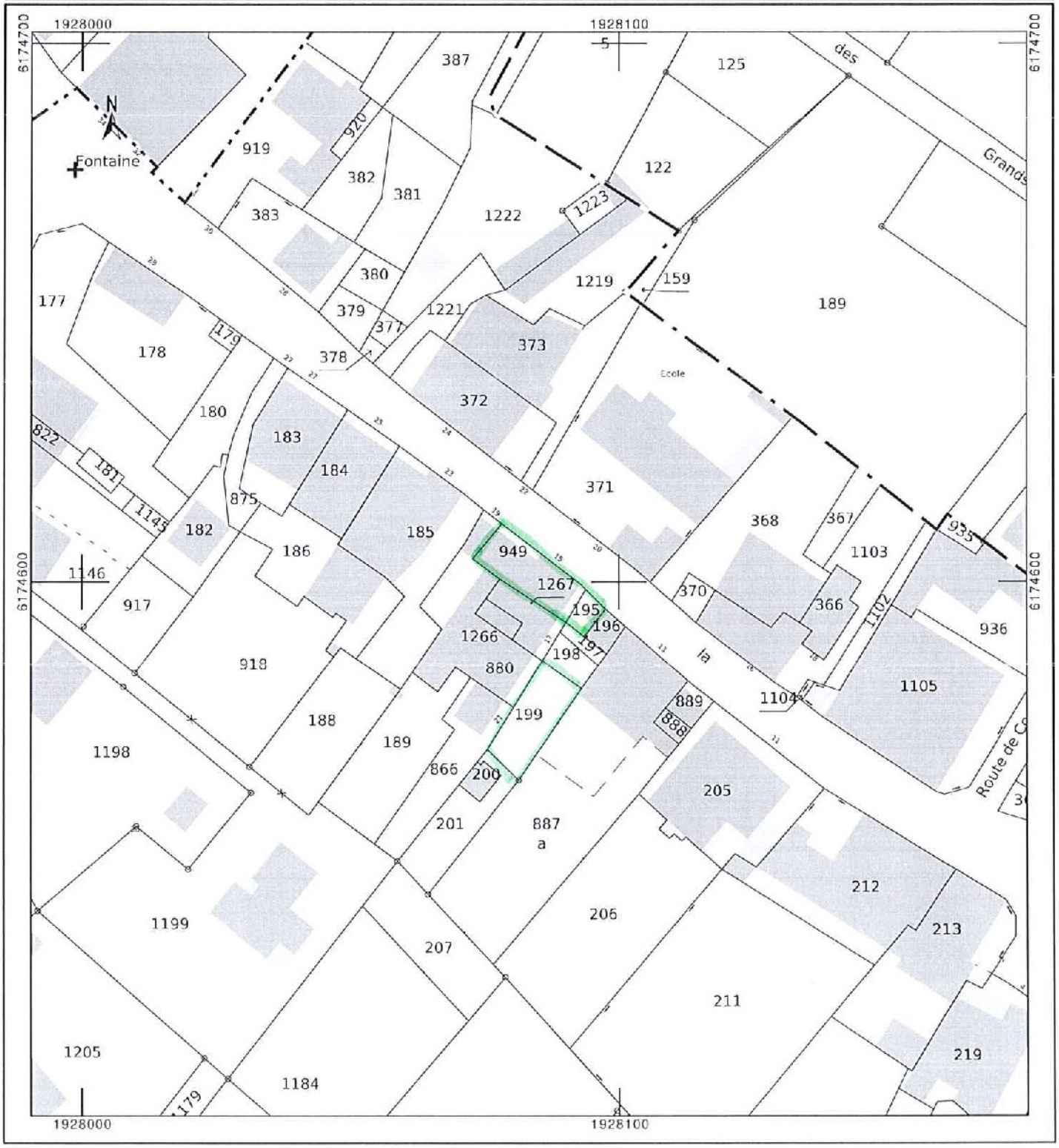
cadastre.gouv.fr